

L'an deux mil seize et le deux mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. FOURNIER Bernard, CANDY Roger, BELLON Gilbert, CASTAGNO Pierre, VELLA Rémy, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, NOISIER Françoise, BENACCHIO Patricia et BÉGOU Yvette.

Absent : M. ARNAUD Loïc (excusé).

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Bernard.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Approbation des comptes administratifs 2015 :

- C.C.A.S. : Le résultat est excédentaire pour un montant de 206,78 €.
- Service de l'eau : il laisse apparaître un excédent global de 94 646,57 €.
- Commune : Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 244 504,12 € et celui de l'investissement est déficitaire de 219 299,94 € soit un excédent global de 25 204,18 €.
 - En l'absence du maire, les trois comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2015 :

Les comptes de gestion 2015 du receveur municipal, dont les montants correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Affectation des résultats de l'année 2015 :

C.C.A.S. : Le résultat excédentaire du compte administratif est reporté sans changement pour l'année 2016.

Service de l'Eau : Vu que le résultat de la section d'investissement est excédentaire, il n'y a pas de besoin de financement à couvrir. Les résultats excédentaires sont reportés respectivement dans chaque section.

Commune : En prenant en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes, une partie de l'excédent de fonctionnement doit être affectée pour couvrir le besoin de financement qui est de 77 499,94 €. Le report à nouveau créateur restant reporté en section de fonctionnement s'élève à 167 004,18 €.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Convention d'accessibilité avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : nature des prestations retenues :

Suite à la convention passée avec le CDG-FPT et à la réunion du 12 janvier 2016 en mairie avec un agent de leur service accessibilité, une proposition d'intervention a été transmise par leur soins sur les différents points abordés. Les prestations retenues concernent l'élaboration du diagnostic d'accessibilité des locaux de travail ainsi que la demande de subvention FIPHP pour un coût total de 900 €.

Proposition d'avancement de grade du personnel pour 2016 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

Les conditions d'ancienneté de la secrétaire sont remplies pour accéder au grade supérieur d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. Il est proposé de délibérer pour créer ce poste. Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion doit également donner son avis sur la suppression de l'ancien grade.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Espace Rando des Pays du Buëch : convention d'autorisation de passage :

L'espace randonnée des pays du Buëch souhaite mettre à jour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur le circuit dénommé « Saint Apôtre ». L'autorisation de

passage des randonneurs non motorisés est sollicitée pour passer sur les parcelles communales du lieu-dit « Jouffan et la Platte » cadastrées C 391 et C 392, étant précisé qu'elle ne constitue pas une servitude susceptible de grever les terrains. Une convention formalisant le rôle de chacun est proposée à la commune pour autoriser ce passage.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Sécurité du bâtiment de l'ancien établissement de l'Hôtel de la Poste :

Ce bâtiment, à l'état d'abandon depuis très longtemps, se dégrade de plus en plus et la sécurité sur la voie publique en est menacée. De plus il a été constaté que le mur d'enceinte du jardin de l'ancien Château LISBONIS se dégradait. Le maire envisage de prendre un arrêté municipal de péril. Le conseil municipal approuve cette décision.

Projet de vente de la maison ZELT :

Une personne semble intéressée pour racheter ce bâtiment communal. Ce bâtiment abrite actuellement une partie des ateliers techniques et du matériel associatif. En application de la délibération prise le 22 octobre 2010 le maire contactera plusieurs agences immobilières pour faire évaluer ce bien.

Vente de biens sur la commune : exercice du droit de préemption :

Me VIEU a transmis en Janvier dernier à la Commune une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente de plusieurs biens appartenant à M. Ernest LAGIER. Certains se trouvant en zone constructible, la commune peut y exercer son droit de préemption. Le terrain comprenant le hangar est vendu au prix de 65 000 € (hors matériel) et les terrains urbanisables situés en zone INA sont vendus au prix de 30 000 €. Le service des Domaines a été saisi afin de donner leur avis sur le montant de la vente. Celui-ci est inférieur au montant de la vente proposée, soit 30 000 € pour le hangar avec environ 1 500 m² de terrain et 10 000 € pour les terrains à bâtir.

La commune, si elle le souhaite, peut préempter ces terrains au prix estimé par les Domaines. Dans ce cas le propriétaire dispose de deux mois pour formuler sa réponse écrite et a plusieurs possibilités : Accepter l'offre de la commune, renoncer à vendre ou refuser le prix proposé.

Après débat le conseil municipal décide de ne pas préempter ces biens à la condition de formaliser avec l'acquéreur par convention l'accès au hangar qui ne se fera plus devant l'église du Villard. Le poteau d'éclairage public ainsi que la borne à incendie devront être déplacés aux frais de l'acquéreur sur un montant maximum de 2 000 € TTC de travaux. Cet accord écrit sera transmis au notaire.

Questions diverses :

Révision du POS : Une réunion de travail avec le CAUE s'est déroulée le 22 février en mairie pour avancer sur ce dossier. Après concertation avec les services de l'Etat (DDT) il est conseillé à la commune d'élaborer une carte communale qui serait plus adaptée qu'un PLU (beaucoup plus restrictif sur le plan des zones constructibles). D'autres échanges doivent avoir lieu prochainement.

Vente d'une portion d'un bâtiment communal : Le maire a reçu une offre écrite pour l'annexe au local du vieux moulin au prix de 6 000 € hors frais de bornage et de notaire. Ce point sera réétudié lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Travaux de protection contre les chutes de blocs : L'entreprise qui doit intervenir sur le secteur concerné au-dessus du village débutera les travaux d'emballage au printemps.

Logements communaux : Le F2 du deuxième étage à côté de la mairie doit être reloué au 1^{er} avril. Le futur locataire a proposé de refaire la cuisine qui a besoin d'être rafraîchie. La commune prendra à sa charge le coût des matériaux.

Le F4 du premier étage est libre depuis la fin du mois de Février. Il sera nécessaire, avant de le louer, de changer les radiateurs et repeindre certaines pièces.

Salle polyvalente : Les anciennes toilettes situées à l'arrière de la salle sous les escaliers vont être transformées en douche afin que les employés communaux puissent en disposer en cas de besoin.

Voirie : M. et Mme PAZZAGLIA ont demandé l'autorisation de décaisser une partie du domaine communal située devant chez eux afin d'y faire un dallage. Le maire leur demandera de ne pas privatiser cet espace qui est public.

Par ailleurs la vieille route du Villard est dégradée et le maire a demandé au Département une enveloppe financière pour pouvoir la refaire.

Eau potable : Suite à la recommandation de l'Agence Régionale de Santé de se rapprocher de la commune de St Pierre d'Argençon, une réunion de travail a eu lieu avec IT 05 et le bureau d'études SERET pour chiffrer cette possibilité. La première estimation s'élève à 715 000 € HT (travaux et honoraires compris). Dans ces conditions les travaux initialement prévus sur le captage des Naïs restent prioritaires. Une autre réunion a été demandée pour avancer sur ce dossier.

Assainissement : La première tranche de travaux est prévue après le 15 août sur 4 tronçons dans le village.

Micro-crèche : L'appel d'offres a été passé et les plans ont été établis. Le hangar va être démonté par la commune d'Aspres-sur-Buëch et les cuves vont être enlevées. Les travaux sur ce bâtiment doivent commencer cet été avec l'objectif d'être opérationnel pour le 1^{er} semestre 2017.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : La dernière réunion de la CDCI aura lieu fin mars pour définir le périmètre final. Le président du Département ainsi que d'autres élus envisagent de déposer un amendement pour faire modifier le schéma.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.